

CODE DE DEONTOLOGIE

Le présent code de déontologie a pour but de définir les principes éthiques qui régissent les relations entre les apprenants¹ et les collaborateurs bénévoles et/ou salariés à Français en Jeu. Les règles du code de déontologie visent à offrir des garanties de qualité, de probité et d'intégrité à tous ceux et celles qui participent aux activités de l'association.

1. Confidentialité

Le collaborateur s'engage à respecter et à préserver la confidentialité des discussions qui ont lieu dans le cadre de ses activités. Il en va de même en ce qui concerne les documents et toutes les données personnelles des apprenants qui sont à sa disposition.

2. Impartialité

Le collaborateur ne s'immisce pas dans la sphère privée des apprenants, et il garde une neutralité stricte en ce qui concerne tout engagement politique ou confessionnel.

Le collaborateur ne prend pas partie dans une polémique de manière à préserver la liberté et la sphère privée des apprenants.

Il favorise le respect mutuel entre les personnes.

3. Transparence

Le collaborateur doit informer les apprenants sur les règles inhérentes au cadre et à l'organisation des activités.

4. Orientation

Le collaborateur ne doit pas intervenir dans une situation qui fait l'objet d'une prise en charge par une autre instance ; il oriente les personnes vers les services compétents.

5. Respect du code

Le collaborateur se donne les moyens de veiller à l'application du présent code.

¹ La forme masculine utilisée dans ce Code de déontologie désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.